

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[C – 2019/15417]

6 JUIN 2019. — Arrêté ministériel établissant un formulaire relatif aux centres d'enfouissement technique

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings,

Vu le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, les articles 17 et 83 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, les articles 2, alinéa 7 et 30, alinéa 7,

Arrête :

Article 1^{er}. Les informations relatives aux centres d'enfouissement technique visées aux articles 2, alinéa 7 et 30, alinéa 7 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement sont introduites au moyen d'un formulaire dont le modèle figure en annexe du présent arrêté.

Art. 2. Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2019.

Namur, le 6 juin 2019.

C. DI ANTONIO

Annexe 1/7
Formulaire relatif aux Centres d'Enfouissement Technique

N'oubliez pas de joindre à votre dossier l'annexe 1/4 – Formulaire relatif aux installations de tri et regroupement, prétraitement, d'élimination ou de valorisation des déchets

1 Coordonnées

Personne de contact en charge de l'exploitation

M Mme

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Courriel :@.....

Convention entre le demandeur et l'exploitant : Document attaché n°

2 Informations générales

2.1 Le centre d'enfouissement technique (CET)

Votre établissement est-il de classe

1 ou 2 (au point de vue permis d'environnement)

Justifiez qu'il répond aux critères de sa classe, ou joignez en document attaché n°

.....

Identifiez l'équipement nécessaire à l'exploitation du CET en distinguant le matériel qui doit être présent en permanence sur le site et celui qui peut être à disposition dans un délai rapproché ou joignez en document attaché n°

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Joignez une carte au 1/25 000 et une carte au 1/50 000 sur lesquelles se trouvent les voiries d'accès au CET (grand axe routier depuis les villes voisines, autre moyen d'accès),

Carte au 1/25 000 : Document attaché n°

Carte au 1/50 000 : Document attaché n°

2.2 Personnel

Qualification :
Nb de personnes :
Ces personnes suivent-elle une formation continue ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Qualification :
Nb de personnes :
Ces personnes suivent-elle une formation continue ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Qualification :
Nb de personnes :
Ces personnes suivent-elle une formation continue ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /.....

2.3 Déchets

Type de déchet : Capacité totale d'accueil (ainsi que le volume disponible) : Tarif : Structure du tarif :
Type de déchet : Capacité totale d'accueil (ainsi que le volume disponible) : Tarif : Structure du tarif :
Type de déchet : Capacité totale d'accueil (ainsi que le volume disponible) : Tarif : Structure du tarif :

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages /.....

2.4 Evolution du terrain

Décrivez de manière générale (description naturelle, patrimoniale, culturelle, économique...) le terrain et ses alentours aux échéances suivantes

1) Avant le début de l'exploitation initiale du CET

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Et joignez :

- Un plan établissant le niveau topographique avec courbes de niveau équidistantes de 50 cm. Document **attaché** n°
- Les plans, les coupes, les profils... (aux échelles appropriées) et les plans généraux au 1/500. Ces documents reprennent les secteurs dans lesquels les déchets sont enfouis, les aménagements d'exploitation, l'implantation des infrastructures et des installations de gestion du CET. Document **attaché** n°
- Quatre esquisses ou photos de synthèse du site dans son environnement, prises à partir des directions cardinales. Document **attaché** n°
- Quatre coupes à partir du centre du site, décalées de 45°, indiquant la perception visuelle du site. Document **attaché** n°

2) A la date de la demande de permis

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Et joignez :

- Un plan établissant le niveau topographique avec courbes de niveau équidistantes de 50 cm. Document **attaché** n°
- Les plans, les coupes, les profils... (aux échelles appropriées) et les plans généraux au 1/500. Ces documents reprennent les secteurs dans lesquels les déchets sont enfouis, les aménagements d'exploitation, l'implantation des infrastructures et des installations de gestion du CET. Document **attaché** n°
- Quatre esquisses ou photos de synthèse du site dans son environnement, prises à partir des directions cardinales. Document **attaché** n°
- Quatre coupes à partir du centre du site, décalées de 45°, indiquant la perception visuelle du site. Document **attaché** n°

3) Au terme de l'exploitation

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Et joignez :

- Un plan établissant le niveau topographique avec courbes de niveau équidistantes de 50 cm. Document **attaché** n°
- Les plans, les coupes, les profils... (aux échelles appropriées) et les plans généraux au 1/500. Ces documents reprennent les secteurs dans lesquels les déchets sont enfouis, les aménagements d'exploitation, l'implantation des infrastructures et des installations de gestion du CET. Document **attaché** n°
- Quatre esquisses ou photos de synthèse du site dans son environnement, prises à partir des directions cardinales. Document **attaché** n°
- Quatre coupes à partir du centre du site, décalées de 45°, indiquant la perception visuelle du site. Document **attaché** n°

4) Dix ans après la fin de l'exploitation

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Et joignez :

- Un plan établissant le niveau topographique avec courbes de niveau équidistantes de 50 cm. Document **attaché** n°
- Les plans, les coupes, les profils... (aux échelles appropriées) et les plans généraux au 1/500. Ces documents reprennent les secteurs dans lesquels les déchets sont enfouis, les aménagements d'exploitation, l'implantation des infrastructures et des installations de gestion du CET. Document **attaché** n°
- Quatre esquisses ou photos de synthèse du site dans son environnement, prises à partir des directions cardinales. Document **attaché** n°
- Quatre coupes à partir du centre du site, décalées de 45°, indiquant la perception visuelle du site. Document **attaché** n°

5) Trente ans après la fin de l'exploitation

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Et joignez :

- Un plan établissant le niveau topographique avec courbes de niveau équidistantes de 50 cm. Document **attaché** n°
- Les plans, les coupes, les profils... (aux échelles appropriées) et les plans généraux au 1/500. Ces documents reprennent les secteurs dans lesquels les déchets sont enfouis, les aménagements d'exploitation, l'implantation des infrastructures et des installations de gestion du CET. Document **attaché** n°
- Quatre esquisses ou photos de synthèse du site dans son environnement, prises à partir des directions cardinales. Document **attaché** n°
- Quatre coupes à partir du centre du site, décalées de 45°, indiquant la perception visuelle du site. Document **attaché** n°

2.5 Calendrier prévisionnel

Indiquez le projet de plan de travail relatif à l'exploitation du CET, indiquant l'ordre et le calendrier prévisionnel (versions minimaliste et maximaliste des apports) de remplissage des différents secteurs et zones, ou joignez en document attaché n°

.....
.....

2.6 Contrôle

Décrivez quelles sont les modalités de contrôle proposées en vue de vérifier l'**admissibilité des déchets** entrants, tant du point de vue qualitatif que du point de vue quantitatif ou joignez en document attaché n°

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Décrivez les dispositions et équipements (tels que piézomètres) en vue de suivre la qualité des eaux souterraines et de surface ou joignez en document attaché n°

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Décrivez les dispositions et équipements en vue de suivre la **qualité de l'air et gestion des biogaz** ou joignez en document attaché n°

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Décrivez les mesures proposées en vue de limiter efficacement **toutes nuisances** (entre autres, olfactives, bruit, ...) et les dispositions envisagées pour y remédier ou joignez en document attaché n°

.....
.....

2.7 Eaux

Décrivez les mesures envisagées en vue de limiter efficacement tout risque pour les eaux de surface et les eaux souterraines susceptibles d'être affectées par le CET ou joignez en document attaché n°

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Joignez l'étude géologique et hydrogéologique approfondie permettant de déterminer tout risque de contamination du sol, des eaux de surface et des eaux souterraines. Ces analyses préalables au projet constituent le « blanc » ou « bruit de fond » et caractérisent le site avant le projet : Document attaché n°

2.8 Sûretés

Quelles sont les modalités et l'estimation détaillée du coût de la remise en état du site, la période de post-gestion étant fixée, pour les besoins du calcul de la tarification, à trente ans au terme des déversements de déchets ou joignez en document attaché n°

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Montant de la sûreté financière :
Joignez l'attestation d'engagement de votre institution bancaire en document attaché n°

Fournissez votre engagement formel à souscrire une **police d'assurances** visant à couvrir intégralement vos responsabilités ou joignez en document attaché n°

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.9 Dérogations

Souhaitez-vous obtenir des dérogations à certaines conditions contenues dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 février 2003 fixant les conditions sectorielles d'exploitation des centres d'enfouissement technique ?

(La demande ne peut concerner que des conditions pouvant faire l'objet d'une dérogation)

- Non
 Oui, expliquez

.....

2.10 Effets sur les eaux

Ajoutez en document attaché :

- | | |
|--|---------------------------|
| 1. Une description détaillée ainsi que les plans du système d'étanchéité drainage : fond, flancs et couverture | Document attaché n° |
| 2. Une description détaillée ainsi que les plans du réseau de récupération des eaux (eaux de pluie et lixiviats, leur gestion et traitement) | Document attaché n° |
| 3. Une description détaillée de la gestion des lixiviats (description de la station d'épuration, exportation, ...) | Document attaché n° |
| 4. L'étude géologique et hydrogéologique complétée d'une simulation des écoulements, en cas d'accident en surface et dans les nappes aquifères. Cette étude donne l'évolution du panache de pollution à 1 jour, 5 jours, 1 mois, 1 an, 5 ans et 10 ans. De même, elle détermine l'aptitude des couches superficielles et du substratum à supporter, à long terme, les charges engendrées par le CET et ce, en fonction des phases diverses d'exploitation ainsi qu'en phase finale | Document attaché n° |

2.11 Effets sur l'air

Ajoutez en document attaché :

- | | |
|---|---------------------------|
| 1. Une description détaillée ainsi que les plans du réseau de captage et de destruction ou de valorisation du biogaz | Document attaché n° |
| 2. La description des mesures proposées en vue de limiter efficacement les nuisances olfactives et les émissions de gaz | Document attaché n° |
| 3. L'énumération des dispositions et équipements (par exemple analyseurs) que le demandeur envisage de mettre en œuvre tant à l'émission qu'à l'immission en vue de garantir l'efficacité des mesures proposées au point 2 ci-dessus, ainsi que la localisation précise de ces équipements, leurs caractéristiques, les paramètres à suivre et la fréquence des mesures | Document attaché n° |

3 Utilisation des données personnelles

Conformément à la réglementation en matière de protection des données, les informations personnelles communiquées ne seront utilisées par le Département des Permis et Autorisations du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, qu'en vue d'assurer le suivi de votre dossier.

Sauf mention contraire dans ce formulaire et le respect des règles en matière d'accès à l'information environnementale, ces données ne seront communiquées qu'à l'Administration de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, aux Communes sur le territoire de laquelle une enquête publique est organisée, aux Instances d'avis lors de l'instruction de la demande de permis et du recours, au Conseil d'Etat en cas de recours en suspension ou annulations et aux Cours et Tribunaux de l'ordre judiciaire en cas de litige.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées aussi longtemps que le permis est valide, ainsi qu'un délai complémentaire permettant le suivi du contentieux éventuel.

Au-delà de ce délai, les données seront conservées sous une forme minimisée permettant au SPW de savoir qu'un permis vous a été attribué et que la date de validité est échue.

Vous pouvez rectifier vos données, retirer votre demande de permis ou limiter le traitement en contactant le responsable du traitement via courriel à l'adresse cpd.dgo3@spw.wallonie.be ou à l'adresse postale suivante :

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
Département des Permis et Autorisations
Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes

Sur demande via [formulaire](http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958) (<http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958>), vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne.

Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie, Thomas LEROY, en assurera le suivi.

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le [Portail de la Wallonie](http://www.wallonie.be) (www.wallonie.be).

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du SPW, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : contact@apd-gba.be.



Je confirme avoir pris connaissance des informations relatives à l'utilisation des données personnelles et marque mon consentement*

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 6 juin 2019 établissant un formulaire relatif centres d'enfouissement technique

Namur, le 6 juin 2019.

Le Ministre,

C. DI ANTONIO